

LIVRET D'ACCUEIL POUR LES PARENTS ET LES FUTURS ELEVES DE 6^{ème}



Bienvenue au collège Pierre Robert



Rentrée scolaire pour les élèves de 6^{ème} : **01/09/2022**

Ce petit livret a pour objectif de présenter le collège afin que les élèves se familiarisent avec son fonctionnement quotidien.

→ **1^{er} point : LES FONCTIONS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT**

- **Les personnels de service et de restauration** : 13 personnes ont en charge la fabrication des repas, l'entretien et la maintenance des locaux. Ces agents peuvent intervenir ou travailler dans chacun des deux établissements que compose la cité scolaire du Dorat. Le lycée professionnel George Sand est en effet partie intégrante de la cité scolaire. Ils sont également en charge de l'internat, zone située à l'intérieur du collège mais qui accueille principalement des lycéens.

Les élèves doivent veiller à respecter le travail des agents, en ne jetant pas les papiers par terre par exemple ou bien encore en respectant le matériel et la propreté des salles. Elles sont nettoyées tous les jours de 6 h 00 à 8 h 00 du matin.

- **L'infirmière** : Mme **THOMAS** assure les premiers soins aux élèves et transmet au médecin scolaire les données confidentielles concernant les élèves. Elle participe, avec le chef d'établissement, la principale adjointe, la conseillère d'orientation, l'assistante sociale et la CPE aux cellules de veille qui permettent d'assurer le suivi des élèves rencontrant des difficultés scolaires ou autres. **Elle peut aider les familles à la constitution d'un dossier pour une aide scolaire et peut être amenée à contacter les familles pour faire un point avec elles.**

Elle est par ailleurs en charge de plusieurs actions d'information sur la nutrition, les dangers du tabac et de l'alcool, l'éducation à la sexualité et la formation aux premiers secours auprès des classes de 4^{ème} et de 3^{ème}. Elle mène aussi certaines actions citoyennes qui visent à combattre les violences verbales.

L'accueil à l'infirmerie est en principe assuré tous les jours excepté le mercredi. Etant en charge du suivi des élèves du primaire, elle peut aussi être amenée à s'absenter de même que lorsqu'elle se rend au lycée, notamment en matinée. En cas d'absence, l'élève s'adresse à la vie scolaire qui assure le relais. **Seule l'infirmière est habilitée à donner un traitement médical sauf si la famille fournit une ordonnance.** Dans certains cas, l'élève peut être évacué après appel à la famille.

- **Les personnels d'administration et d'intendance** : 3 personnes assurent la gestion administrative et financière de l'établissement. M. **LAFFITTE**, gestionnaire, est le responsable de la gestion financière du collège. Il est épaulé par Mme **MASSIAS** qui gère également les frais de restauration et d'internat. **En cas de problème financier ou de changement de situation pouvant avoir un impact sur le règlement des frais de cantine, n'hésitez pas à contacter Mme Massias.** La **secrétaire du collège** est également en charge de la constitution des dossiers de bourse et de tarif social. En début d'année, les familles reçoivent un dossier qui récapitule l'ensemble des démarches à faire pour l'obtention de la bourse du collège

et du tarif social. **Maintenant, la demande de bourse peut se faire par Internet ! Le collège donne un code d'accès aux télé-services en septembre. Ce code est utilisable pendant les 4 années du collège. Il doit donc être conservé précieusement.**

- **Le personnel d'éducation** : 4 assistants d'éducation (AED) travaillent à la surveillance des élèves, assurent la gestion des entrées et des sorties des élèves, le soutien scolaire... sous la direction de madame **HAMMOUDI**, la conseillère principale d'éducation. AED et CPE animent des actions en direction des élèves dans le cadre de leur parcours citoyen. La CPE organise les études, les ateliers, gère les petits conflits entre élève. En aucun cas, un élève n'est autorisé à régler un conflit seul. Il doit faire appel à un adulte du collège : AED, CPE, direction, enseignants...

Attention ! Toute absence (quelque soit sa cause) ou sortie exceptionnelle devra être communiquée à la vie scolaire. Après une absence, les élèves doivent obligatoirement se présenter à leur retour à la vie scolaire. En aucun cas, les élèves ne sont autorisés à quitter le collège sans s'être fait pointer à la vie scolaire sous peine de punition. Nous avons mis en place un système de badges qui sera présenté aux élèves à la rentrée scolaire.

- **Le personnel enseignant** : 18 à 20 professeurs (cela peut changer d'une année sur l'autre) dont un professeur documentaliste assurent l'enseignement aux élèves. Dans chaque classe, l'un des enseignants est désigné par le chef d'établissement pour **assurer la fonction de professeur principal**. Il ou elle anime le conseil de classe et propose une appréciation synthétisant les remarques des enseignants. Cette appréciation figure sur le **bulletin semestriel** de chaque élève. Le professeur principal est également en charge du suivi de l'orientation et participe à la mise en place des dispositifs individualisés d'aide aux élèves (Programmes Personnalisés de Réussite Educative). Les professeurs animent pour certains des ateliers durant la pause méridienne.
- **Le chef d'établissement** : Madame **VALBOUSQUET** assure le fonctionnement pédagogique (scolarité et respect des règles), administratif et financier de l'établissement. Elle est secondée dans sa mission par la principale adjointe, Madame **BOURRET**.

→ **2^{ème} point : LES EFFECTIFS DU COLLEGE**

Le collège accueille actuellement **230 élèves répartis sur 9 classes**.

194 d'entre eux sont demi-pensionnaires. A la prochaine rentrée, le collège accueillera 8 classes. **Environ 45 élèves sont attendus à la rentrée 2022 sur le niveau 6^{ème}, répartis sur 2 divisions.**

Attention ! Les classes doivent être équilibrées : répartition à peu près égale par sexe, niveau scolaire... **Les élèves des écoles seront donc mélangés !**

Depuis maintenant 2 ans, le collège accueille le **dispositif ULIS** (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) composé d'un groupe de 6 élèves répartis sur tous les niveaux. **L'inscription en ULIS relève de démarches faites par les familles auprès de la MDPH.**

Les élèves du dispositif sont suivis et accompagnés par madame ROUSSEAU, le professeur coordonnateur, et madame GINESTE, AESH.

Depuis de nombreuses années, l'établissement reçoit également les élèves inscrits dans le **dispositif ITEP** (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique). Les élèves sont présents soit sur certains temps de classe ou sur la totalité de leur temps scolaire. **Même principe pour une inscription dans le dispositif ITEP. Les élèves sont encadrés par un professeur référent et une éducatrice.**

3^{ème} point : LES HORAIRES DU COLLEGE

➔ Les **lundis, mardis, jeudis et vendredis**, les cours débutent à **8 h 15** et se terminent à **17 h 10**. Deux temps de récréation de 20 minutes chacune, le matin et l'après-midi et une pause méridienne de 12 h 20 à 14 h 05. La pause méridienne dure 1 h 40 mn. C'est le temps consacré pour se restaurer et pour participer à des ateliers.

➔ Le **mercredi**, les cours commencent à **8 h 15** et se terminent à **12 h 20**.

A 17 h 10, les élèves transportés par bus, se regroupent près de la sortie bus et attendent que le numéro de leur bus scolaire soit appelé. Ils ne sont pas autorisés à se rendre directement dans leur bus, sous peine de punition. Cette organisation facilite la surveillance des élèves à la sortie des classes et permet d'éviter certains dysfonctionnements. Les autres élèves sortent par la grande porte cochère qui donne accès à la place Charles de Gaulle.

Attention ! En raison du plan Vigipirate, les parents attendent leur enfant à l'extérieur de l'établissement.

➔ Le point central : LES DISCIPLINES ENSEIGNEES EN CLASSE DE 6^{ème}

Avec la réforme du collège, les horaires disciplinaires ont changé. **Tous les élèves, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, travaillent au minimum 26 h hebdomadaires** auxquelles il faudra ajouter une heure d'éducation à l'information et aux médias (EMI) en 6^{ème}.

Les élèves bénéficieront également de 1 h de découverte de la langue et de la culture allemande jusqu'aux vacances de Toussaint. Elle est obligatoire durant toute cette première période.

Les élèves de 6^{ème} auront en principe un maximum de 6 heures journalières. Avec la réforme, chaque élève bénéficie **d'heures d'accompagnement personnalisé obligatoire, inscrit dans son emploi du temps qui sont organisés en travaux de groupe**. Cet accompagnement est une aide apportée à l'élève sous la forme d'une pédagogie différenciée (le travail proposé consiste à reprendre les difficultés de chaque élève afin de revoir les points non acquis...). Tous les élèves sont donc concernés. Ils sont en groupe de 12 à 15 élèves. **L'accompagnement personnalisé portera sur la discipline du Français : 1 heure hebdomadaire pour favoriser la maîtrise de la lecture. Cette aide est précieuse. Tous les élèves sont testés en début d'année en test de fluence** pour savoir combien de mots ils sont capable de lire en une minute. Une étude réalisée par Madame Rousseau auprès de 6

élèves montre qu'ils ont progressé. La progression devient encore plus forte lorsqu'ils participent à un atelier lecture/théâtre.

L'établissement s'appuie aussi sur les **évaluations nationales réalisées sur le niveau 6ème en français et en mathématiques**. Les pourcentages de réussite par domaine de compétence seront transmis aux familles qui seront invitées à rencontrer les professeurs principaux lorsque les résultats d'entrée en 6^{ème} sont préoccupants.

Les horaires et les disciplines suivies :

Discipline	Horaire hebdomadaire
Français	4 heures en classe entière et 1 h en groupe lecture
Mathématiques	4.5 heures
Anglais LV1	4 heures
Education Physique et sportive	4 heures (piscine sur une partie de l'année)
Histoire-Géographie	3 heures
Arts Plastiques	1 heure
Education Musicale	1 heure
Science et Vie de la Terre	1 heure 20 minutes
Technologie	1 heure 20 minutes
Physique Chimie	1 heure 20 minutes
Education à l'information et aux médias	1 heure par groupe
Initiation à la langue allemande	1 heure jusqu'à mi-octobre/2 h si choix de la bilangue

Toutes les disciplines sont obligatoires et fixées dans l'emploi du temps des élèves.

La bilangue : L'initiation à la langue allemande est un choix d'établissement, voté en conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement.

Après la classe de 6^{ème}, l'élève devra **faire suivre la deuxième langue vivante : espagnol (2.5 h hebdomadaires) s'il ne fait pas d'allemand dès la classe de 6ème**. L'élève inscrit en bilangue suit l'anglais et l'allemand durant les 4 ans. La bilangue existe depuis l'an dernier. **Les élèves volontaires font alors 6 heures de langues par semaine : 4 heures d'anglais et 2 heures d'allemand puis 3 heures dans chaque langue après la 6^{ème}**. Afin de lever les freins liés à l'apprentissage de l'allemand, les élèves bénéficient d'une initiation d'un mois et demi en allemand. Ce n'est qu'après cette période que l'élève se détermine ou pas pour la bilangue. Deux cas de figure :

- ➡ Si choix de la bilangue en 6^{ème} : 6 heures de langues vivantes étrangères : 4 h d'anglais et 2 h d'allemand à compter de novembre.
- ➡ Si choix de la LV2 espagnol uniquement à partir de la classe de 5^{ème} : 4 h d'anglais en 6^{ème} à compter de novembre.

L'option LATIN : L'élève pourra débiter l'apprentissage du latin à hauteur de **1 heure hebdomadaire en classe de 5^{ème} puis 3 h en classe de 4^{ème} et de 3^{ème}**.

Choisir de faire du latin peut-être très bénéfique notamment si l'élève poursuit au lycée.

→ **4^{ème} point : LES ACCOMPAGNEMENTS PROPOSES AU COLLEGIEN**

L'accompagnement en classe de 6^{ème} : En principe, un élève dispose de 3 à 4 heures d'étude par semaine pour travailler au sein du collège. Durant ces heures d'étude, il pourra lui être proposé de s'inscrire au dispositif **DEVOIRS FAITS**. Cet accompagnement est mis en place en octobre. Il consiste à aider l'élève à reprendre des notions non comprises, à faire les devoirs maison en présence d'un personnel de l'établissement (professeur, AED). Certains élèves sont « sélectionnés » en raison de leurs premières difficultés observées au collège mais tout élève ou parent peut demander l'inscription au dispositif. Sur la pause méridienne, un jour par semaine, les élèves peuvent aller au BAR (Bureau d'Aide Rapide) en salle 001 pour se faire aider par un enseignant (revoir une notion non comprise, un exercice compliqué à faire...)

Durant toute l'année scolaire, chaque élève devra en effet **fournir un travail personnel à la maison** : apprentissage de la leçon, exercices à faire, recherches documentaires. **C'est le professeur qui fixe le travail à faire**. Ce travail est obligatoire et indispensable pour réussir sa scolarité ; l'élève sera puni s'il ne fait pas son travail. **Le travail à faire est noté dans l'application PRONOTE**. Le dispositif **DEVOIRS FAITS** peut permettre de s'avancer dans son travail.

Les autres accompagnements sont des aménagements scolaires : Durant le primaire, certains élèves **bénéficient d'un accompagnement en raison de leurs difficultés** :

- **Un plan de scolarisation** (PPS pour les enfants en situation de handicap),
ou
- **Un programme d'accompagnement personnalisé** (PAP validé par le médecin scolaire pour trouble DYS...ou autre situation handicapante mais sans reconnaissance de la MDPH),
ou
- **Un programme personnalisé de réussite éducative** (PPRE : aide apportée par les équipes en interne).

Certains ont également un **programme d'accueil individualisé** (PAI) lorsqu'ils ont un problème de santé (allergies...).

Chaque année, le collège entame des démarches pour la mise en place d'un PPS ou un PAP. **Ces démarches sont très tardives** car il faut attendre plusieurs mois pour l'obtention éventuelle d'une reconnaissance de difficultés par les organes de décision. Il est donc **essentiel de rencontrer les personnels du collège dès l'entrée en 6^{ème} en cas de doute, de difficultés importantes de l'enfant**. **Les PAP et les PPS sont indispensables pour l'obtention d'aménagements aux épreuves du DNB. Seuls les PPS et les PAP sont reconnus par le rectorat.**

Remarque : Les écoles peuvent transmettre ces informations mais pas toujours. C'est pourquoi, il est essentiel que les **familles nous informent des difficultés rencontrées par leur enfant au primaire**. Joindre tout document à cet effet.

→ 5^{ème} point : **LES CONSEILS AUX FAMILLES**

Pour progresser, l'investissement de l'élève doit être régulier et approfondi.

Un conseil : Ne laissez pas vos enfants en autonomie. Excepté quelques uns, ils ont encore besoin de votre soutien bienveillant : vérification du travail fait, aide à l'apprentissage des leçons, aide à la gestion du travail à faire sont essentiels...

Vous pourrez suivre leur progression à l'aide de l'application : Pronote . Le lien est situé sur le site du collège. Le site du collège est en cours de reconstruction. Il sera accessible avant la sortie des classes.

L'application **Pronote** sert à visualiser le travail fait et à faire mais pas seulement. Le parent peut aussi visualiser l'agenda (les dates et moments marquants de la scolarité de l'élève), échanger avec les enseignants, suivre les progrès scolaire de l'élève...



INCLUDEPICTURE

"http://www.lp-clg-robert-ledorat.ac-limoges.fr/local/cache-vignettes/L120xH96/pronote-espaces-2-ec6f3-69b74_col-85e15.png?1647249285" * MERGEFORMATINET

Les codes d'accès à Pronote seront fournis aux parents en début d'année. A la première connexion, l'enfant accompagné d'un responsable légal, devra modifier le mot de passe. Le nouveau mot de passe sera inscrit sur le carnet

de correspondance afin de ne pas être perdu si l'enfant se connecte seul ! Cet accès est indispensable, notamment en période de confinement .

L'application PRONOTE permet de suivre les résultats scolaires. Les élèves sont évalués par niveau de maîtrise des compétences travaillées, comme cela se pratique au primaire. Les élèves sont évalués sur l'un des 4 niveaux de compétences. Un niveau = une couleur. Ce niveau peut-être :

- Insuffisant = rouge
- Fragile = jaune
- Maîtrisé = vert
- Très bien maîtrisé = vert foncé

Les évaluations sont additionnées en fin de période et entraînent l'édition d'un bulletin par compétence complété par les enseignants avec les appréciations par discipline. L'établissement a fait le choix **d'un fonctionnement en semestre** pour avoir une synthèse plus représentative des résultats, sur la durée. Par conséquent, les premiers bulletins seront transmis aux familles à compter de la mi-janvier. A ce jour, nous observons encore un nombre modeste de connexion des familles à PRONOTE. C'est pourquoi, **en septembre, nous organiserons une réunion d'information à l'attention des familles avec une formation à l'utilisation de PRONOTE et la découverte du site Internet du collège.**

A la rentrée, tous les parents de chaque classe seront sollicités pour savoir s'ils souhaitent être délégués des parents d'élèves au conseil de classe. **Un conseil de classe prévoit la présence de 2 parents d'élèves et de 2 délégués élèves.** Les délégués élèves sont élus par leurs pairs. Les parents, quant à eux, font la démarche individuelle de se proposer. Il y a 2 conseils de classe par an : après chaque fin de semestre.

→ **6^{ème} point : LE MATERIEL DU COLLEGIEN**

La liste des fournitures est transmise aux familles au moment de l'inscription. En plus des équipements de base (trousse, cahiers, classeurs), les familles devront peut-être faire l'acquisition de cahiers d'exercice. Une trousse complète est indispensable. Pas de ciseaux à bout pointu ! Pas de matériel coûteux ! Prévoyez équerre, rapporteur, double décimètre et compas **solides** ainsi qu'une calculatrice simple. Le cartable doit être également solide. Si l'enfant a des problèmes de dos, il peut disposer d'un sac à roulettes. **La liste des fournitures vous sera transmise avec le dossier d'inscription. Elle sera également accessible sur le site du collège.**

Les manuels scolaires sont fournis par le collège. Ils doivent être respectés en tant qu'outils financés par l'Etat et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Le conseil départemental finance en effet le second jeu de livres pour le français, les mathématiques, l'anglais et l'histoire-géographie. Un élève dispose donc de 2 livres dont un peut rester à la maison afin de limiter le poids du cartable. En cas de perte ou de dégradation, les familles se verront facturer le renouvellement du manuel. Les livres sont remis en début d'année. Chaque prêt est enregistré dans la base. Pour garantir leur longévité, les familles doivent les couvrir. En cas de perte ou de dégradation, l'élève devra fournir un livre neuf, à la charge des familles.

Dans le cas d'achats ponctuels de livres de lecture en français, cet investissement peu onéreux est à la charge des familles. Les livres sont conservés par les élèves et constituent leur première bibliothèque personnelle.

Le Conseil Départemental finance également l'acquisition de casiers pour les élèves de 6^{ème} qui le souhaitent. Le casier sert à ranger les sacs d'école ainsi que les affaires de classe. Il permet de réduire le poids des cartables sur la journée : les affaires de l'après-midi sont rangées dans le casier et inversement. L'achat du cadenas est à la charge de la famille (**pas de cadenas à codes**).

→ **7^{ème} point : LES ACTIVITES AU COLLEGE**

Dans la cour, **deux tables de ping-pong** sont à la disposition des élèves, toutes financées par le collège. Les élèves devront apporter leur raquette et leur balle mais les prêts sont possibles auprès de la vie scolaire. Les élèves pourront également s'installer dans le local appelé le foyer et se détendre pendant la pause méridienne. Ce local est équipé de deux babyfoots et de sièges. **Le local sera accessible un jour par semaine pour chaque niveau.** L'établissement ne peut pas avoir de préau car c'est un bâtiment classé ! Par temps de pluie, les élèves se rendent au gymnase ou salle récréative pendant les récréations.

Les élèves ont accès à notre centre de documentation et d'information (CDI) tous les jours exceptés le mercredi. Durant la pause méridienne, les élèves peuvent venir lire, travailler, emprunter un livre, jouer avec certains jeux pédagogiques numériques. Le CDI est également ouvert pendant les heures d'étude, sous certaines conditions. La salle d'étude est également ouverte pour travailler, faire des jeux de société mais uniquement sur le midi-2 heures.

Les professeurs proposent par ailleurs plusieurs ateliers tout au long de l'année. Ils varient selon les années :

- ❑ **Le Prix Passerelle destiné aux lecteurs assidus** : il est animé par Mme TILLET. Cette professeure documentaliste propose à un groupe d'élèves intéressés la lecture de 5 ou 6 livres de jeunesse. Les élèves sont récompensés pour leur assiduité par une sortie au théâtre de l'Union à Limoges pour entendre une lecture de leurs œuvres préférées.
- ❑ **L'atelier Mangas** animé par madame Tillet. Lecture de 10 mangas dans l'année puis sortie à Limoges à la faculté de lettres pour l'élection du manga préféré, le meilleur dessin de manga...
- ❑ **La chorale** : Travail sur la voix animé par M. SANNA, professeur de musique. Chaque année, la chorale se produit sur une scène.
- ❑ **L'atelier Décorations** : Il est mené par M. Pailler. Il s'agit de réaliser des décorations pour différentes fêtes nationales ou autres : Halloween, Noël, St Patrick, Pâques...
- ❑ **L'atelier Théâtre** : Animé par madame Rousseau, enseignante référent du dispositif ULIS.
- ❑ **Le ou les ateliers lecture** : Leur nombre varie en fonction des besoins des élèves. Mme Rousseau et madame Tillet se chargent de cette activité.
- ❑ **Les ateliers UNSS** : ils sont programmés sur le midi-deux heures et le mercredi après-midi. Les sports proposés varient selon les envies des élèves : VTT, pétanque, football... La participation aux ateliers sportifs n'est possible que si l'élève est adhérent à l'association sportive du collège. Il doit payer une cotisation annuelle à l'association. Un élève inscrit à l'association peut pratiquer plusieurs sports par semaine, entre midi et deux heures et/ou à partir de 13 h le mercredi. Attention, les parents doivent assurer la prise en charge de leur enfant après l'activité du mercredi (vers 15 h 30, voire 17h00 si compétition). Les ateliers sportifs proposés pendant la pause méridienne sont très recherchés mais le nombre de places est cependant limité.

Par ailleurs, certains élèves sont inscrits au conseil de la vie collégienne et apportent leurs idées à l'amélioration du bien-être de leurs camarades au sein de l'établissement. D'autres s'investissent en tant qu'éco-délégués.

→ 8^{ème} point : LES TENUES VESTIMENTAIRES, LE PORTABLE ET LE COMPORTEMENT AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

La tenue vestimentaire doit être correcte. A la charge pour les parents de surveiller régulièrement la tenue de leur enfant mais également que vestes, blousons, sacs de sport... reprennent le chemin de la maison chaque soir !

L'utilisation des portables n'est pas autorisée : punitions et sanctions peuvent être prises si l'élève ne respecte pas la consigne. La sanction peut être lourde **en cas**

d'atteinte au droit à l'image (par exemple : prendre un camarade en photo ou bien encore un personnel de l'établissement).

Le comportement doit être en concordance avec le règlement intérieur de l'établissement. Ce document officiel sera lu aux élèves en début d'année. Il figure sur **le carnet de correspondance**, outil de communication indispensable à chaque élève et **qu'il doit conserver en permanence avec lui**. Le carnet de correspondance est délivré gratuitement à chaque élève. **En cas de perte ou de dégradation, le second carnet sera à la charge des familles.**

Attention ! Il existe également un règlement intérieur applicable au service restauration.

→ Le dernier point : où et comment se restaurer ? LE SELF ET LES FRAIS DE CANTINE

Le self est ouvert tous les jours. Le cuisinier, son second et leur aide proposent une entrée, un plat principal avec plusieurs assortiments de viandes (selon les jours) et de légumes ou de féculents, un fromage, un dessert. Les tables sont de 2, 4, 6 ou plus.

Les frais de cantine sont à la charge des familles. Leur règlement est trimestriel. **Le prix d'un repas, fixé par le département, varie selon le forfait** (nombre de jours consommés). L'élève et sa famille peuvent opter pour des forfaits à 4 ou 5 jours, en fonction de l'emploi du temps. Le forfait 5 jours est proposé pour les élèves qui pratiquent une activité sportive le mercredi après midi, dans le cadre de l'UNSS (Union nationale pour le sport scolaire). Certaines exceptions sont cependant autorisées sur ce forfait. **Il est possible de changer de forfait au début de chaque trimestre. Chaque élève de 6^{ème} recevra une carte de self gratuite pour ses 4 années au collège.** En cas de perte ou de destruction, la famille prendra en charge le paiement de la nouvelle carte de self (5.4 €). En cas d'oublis répétés de la carte de self, l'élève sera pu (passera en dernier au self) et si l'élève oublie de nouveau sa carte durant le second trimestre, il sera alors mis en retenue durant une heure. Chacun doit apprendre à se responsabiliser.

Pour éviter d'avoir à payer les frais en une seule fois, les paiements peuvent s'étaler en 10 règlements lissés sur l'année, par prélèvements automatiques. Ce système comporte plusieurs avantages : moins « douloureux » qu'un règlement trimestriel et simple d'utilisation. Si la famille ne souhaite pas utiliser ce système de règlement, elle devra payer les frais de cantine chaque trimestre, en une seule fois, par chèque ou par virement, voire en liquide.

Attention ! Les 1^{ers} règlements devront être payés début novembre. En cas de difficultés financières, il est vivement conseillé de **solliciter Mme Massias, ou la direction afin d'exposer sa situation**. Il sera alors demandé à la famille de rencontrer l'assistante sociale du collège afin de constituer un dossier de demande d'aide ponctuelle. Les frais peuvent alors être pris en charge par le collège. Le collège ne peut pas prendre la totalité des frais à sa charge car il reçoit une subvention limitée à un certain montant (fonds social Etat). La

famille a toujours une somme à payer. Evitez absolument les arriérés car les sommes dûes deviennent vite importantes.

Pour compléter cette aide, il existe par ailleurs deux dispositifs financiers à l'année :

- **1^{er} dispositif : les bourses nationales.** Elles sont financées par **l'Etat** en fonction du revenu fiscal de référence et du quotient familial. Les dossiers seront **transmis aux familles début septembre. Les demandes sont maintenant faites via Internet, par télé-service.** Un code d'accès vous sera remis en début d'année pour vous connecter au dossier de bourses en ligne. **Vous pourrez aussi faire le dossier papier.**
- **2^{ème} dispositif : le tarif social.** Il est financé par le **département. Le prix du repas passe alors à 1.5 € ou à 2 € selon les revenus et le quotient familial.** Vous serez destinataire de la demande de tarif social avec le courrier d'inscription, soit à la rentrée scolaire.

Une famille peut cumuler les 2 aides. L'association des 2 aides permet de payer la quasi-totalité des frais de self.

Ne pas négliger ces aides essentielles.

Merci de votre attention

**La proviseure
N Valbousquet**

LES ETAPES DE L'INSCRIPTION EN CLASSE DE 6^{ème}

Après le 24 juin, les collèges connaissent les résultats de l'affectation des futurs 6^{ème}. Le chef d'établissement transmet à chaque famille un courrier notifiant l'affectation de l'élève en 6^{ème} (**ne tenez pas compte de l'indication : « les familles doivent prendre RDV avec le chef d'établissement »**). C'est un courrier type établi par l'inspection académique. Avec la notification, les parents reçoivent le dossier complet d'inscription avec les pièces justificatives à fournir. Les dossiers seront transmis aux écoles qui se chargeront de les distribuer aux familles.

Les familles seront accueillies pour parachever l'inscription de leur enfant sur tous les jours d'ouverture du collège excepté le mercredi après midi, sauf sur rendez vous auprès du chef d'établissement. Il est également possible de transmettre le dossier par courrier ou de le déposer dans la boîte aux lettres du collège. **Pour cette année, ne pas utiliser le télé-service pour faire l'inscription.**

Les dossiers d'inscription doivent impérativement être transmis par les responsables légaux pour le mercredi 13 juillet 2022 dernier délai.

Nous organiserons prochainement la venue des élèves par école pour la visite de l'établissement.

Par ailleurs, les **responsables légaux et leurs enfants sont invités à venir au collège** le :

mardi 7 juin 2022 à partir de 17 h 30.

pour une présentation du collège, les attendus de la 6^{ème} et une rapide visite de l'établissement.

La rentrée des classe aura lieu le : jeudi 01/09/2022 à 8 h 00.

Rentrer dans la cour du collège et attendre que l'appel des élèves soit fait.